Image not found or type unknown

Manque de remboursement sur un arret de travail

Par **taodee**, le **13/11/2013** à **18:05**

[smile31][smile9]voila je suis en arret de travail suite a une grave depression suite a la tentative de suicide de mon fils qui a manque ouf mais voila mon employeur ne me verse pas le reste de mon salaire je suis en arret depuis 3 moi set je ne touche que 200 euros sur un salaire de 1100 et sur le mois octobre que 200 euros mais recourt sont quoi? je lui telephone mais rien avec une lettre rien et 200 euros cela est dur pouvez vous me repondres merci le medecin du travail a suivi mon probleme de maladie et il est d accord pourquoi il mais du temps mon patron a verser mon du ou le reste est pour la secu ou autre je suis a bout cela devient urgent et le calcul est comment il y a un delai de 3 ou 4 jours ou plus il y a un delai de carence? je touche 100 % ou 90 % ou 70 % de mon salaire donc il me reste a toucher en plus des 200 euros combien et dans combien de temps. le loyer et le reste va etre dur a honores

Par **P.M.**, le **13/11/2013** à **18:39**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si vous percevez les indemnités journalières de la Sécurité Sociale directement ou si l'employeur a demandé uns subrogation...
Si vous les percevez directement, il me parait impossible qu'elles ne représentent que 200 € sur un salaire de 1100 € même si on ne sait pas si c'est brut ou net et si vous transmettez régulièrement les prolongations de votre arrêt-maladie...
Il faudrait connaître aussi votre ancienneté dans l'entreprise et l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés